

ASSOCIATION CiTerre

Pour prendre connaissance du riche bilan d'activités de notre année 2023, nous vous invitons à venir à notre assemblée générale, le **dimanche 28 janvier 2024 à la salle des fêtes d'Ouzilly-Vignolles**. Nous vous rappelons que nous avons également un site internet : www.maisons-en-terre-du-marais.fr et une adresse mail : contact@maison-en-terre-du-marais.fr.

En 2023 nous avons accueilli une nouvelle activité : la permaculture, qui s'implante près du logis. Notre jardin se développe désormais sous forme de chantier participatif de formation. Le prochain sera sur la création d'une marre.

Logis Terra-Villa

En s'appuyant sur le patrimoine existant, nous avons élaboré une scénographie prenant en compte les nouvelles connaissances sur les techniques de la construction en terre crue. Le potentiel de développement de ce type d'habitat contemporain étonne et fait réagir les visiteurs car il est naturellement adapté aux changements climatiques (nécessité de baisser l'empreinte carbone sous tous ses aspects, effets de climatisation naturelle été/hiver, etc...).

Le Marais de la Dive du Nord (ou ce qu'il en reste !)

Les années précédentes, nous avons alerté sur l'état de notre marais. Des marches de découverte ont été organisées. Certains d'entre nous ont pu rencontrer des propriétaires et cultivateurs, ce qui a mis l'accent sur la nécessité de protéger la ressource en eau que constitue le marais avec, entre autres, les rôles essentiels des tourbières non asséchées (la tourbe sèche constitue un combustible provocateur d'incendie) et de la ripisylve, zone de transition entre terre et eau. Ceux qui se promènent le long de la rivière peuvent l'admirer et y méditer !

Dans le marais, la populiculture, avec une quasi absence d'espèces de peupliers de chez nous a recours à une mécanisation qui devrait être attentive aux choix des lieux de passage en vue d'éviter les trous d'eau non naturels qui favorisent l'émergence des moustiques tigre et autres .../...

La protection de nos marais et rivières est confiée au « GEMAPI » des communautés de communes (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le GEMAPI en délègue la gestion aux syndicats de rivières locaux. Ainsi au sein de notre communauté de communes, il existe des exemples intéressants de syndicats riversvaldevienne.fr qui, par exemple, installent en bonne entente avec les agriculteurs des zones tampons entre cultures traitées et rivières, ne plantant pas de peupliers à proximité de rivière il y a une préservation naturelle de la ripisylve, etc ...etc ...

Nous souhaitons vivement pour notre Marais de la Dive du Nord, une intercommunication efficace entre les différents intervenants. Ce patrimoine précieux a toujours été dans le passé, pour nos ancêtres et parents un endroit de ressources, de survie et de refuge.



La ripisylve est un élément clé pour maintenir un cours d'eau en bon état. Elle est composée de végétaux adaptés aux bords des cours d'eau et sert de zones de refuge, de croissance, d'alimentation, etc.. à de nombreuses espèces. Certaines essences d'arbres ont un système racinaire plus adapté que d'autres aux bords des cours d'eau comme le saule, le frêne ou encore l'aulne. Au contraire, les peupliers ont un système racinaire traçant qui "reste en surface". Ces arbres ont donc tendance à tomber plus facilement, entraînant avec eux une partie de la berge. En été, une ripisylve naturelle, adaptée et entretenue peut faire baisser la température de l'eau du cours d'eau de 3°.